

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1414

22 juillet 2006

SOMMAIRE

43 rue Descamps «Paris 75016», S.à r.l., Luxembourg	67850	Immobilien-gesellschaft Curia Kirchberg S.A., Luxembourg	67867
43 rue Descamps «Paris 75016», S.à r.l., Luxembourg	67850	Luna Bay Investments, S.à r.l., Luxembourg	67849
5 rue du Boccador «Paris 75008», S.à r.l., Luxembourg	67842	MFR Barberino, S.à r.l., Luxembourg	67830
5 rue du Boccador «Paris 75008», S.à r.l., Luxembourg	67842	MLAM 2, S.à r.l., Luxembourg	67842
7 rue du Boccador «Paris 75008», S.à r.l., Luxembourg	67849	New Drinktex, S.à r.l., Weiswampach	67827
7 rue du Boccador «Paris 75008», S.à r.l., Luxembourg	67849	O Rapaz, S.à r.l., Kayl	67831
Alphatrade S.A., Bettembourg	67830	O Rapaz, S.à r.l., Kayl	67831
AZ Fund Management S.A., Luxembourg	67861	O Rapaz, S.à r.l., Kayl	67831
BCILUX Conseil S.A., Luxembourg	67826	O Rapaz, S.à r.l., Kayl	67831
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 1, S.à r.l., Luxembourg	67833	Paris Premier Properties «Lux», S.à r.l., Luxembourg	67832
BNP Paribas Fund Services S.A., Hesperange	67850	Paris Premier Properties «Lux», S.à r.l., Luxembourg	67832
CDRD Investment (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxembourg	67832	Pearson Luxembourg N° 1, S.à r.l., Luxembourg	67851
Chocofinance S.A.	67829	RIBP Investment, S.à r.l., Luxembourg	67832
Comako, S.à r.l., Kopstal	67851	Rinascimento Sicav, Luxembourg	67861
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Luxembourg	67850	Sibekalux S.A., Luxembourg	67829
Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	67861	Silk Flower Investments, S.à r.l., Luxembourg	67850
Enna S.A.H., Luxembourg	67831	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise, S.à r.l., Luxembourg	67872
Eurofund '91, Sicav, Luxembourg	67867	Société Européenne de Conserve S.A., Luxembourg	67829
Fondor, Sicav, Luxembourg	67849	Spessart International Invest S.A., Luxembourg	67826
Gefip Euroland Quantitatif, Sicav, Luxembourg	67861	Sunny Beach Resort Investments, S.à r.l., Luxembourg	67867
Greenhouse Berlin I, S.à r.l., Senningerberg	67861	saint-paul participations S.A., Luxembourg	67872
Helier Investissements S.A., Luxembourg	67851	T en P Beheer B.V., Luxembourg	67833
Hollywell Investments Limited, S.à r.l., Luxembourg	67867	T en P Beheer B.V., Luxembourg	67833
Imagine Investments, S.à r.l., Luxembourg	67830	T en P Beheer B.V., Luxembourg	67833
Immobilien-gesellschaft CSC Kirchberg S.A., Luxembourg	67872	T.F.E. S.A., Luxembourg	67858
		The European Acquisition Company, S.à r.l., Luxembourg	67851
		TIAA Lux 5, S.à r.l., Luxembourg	67839
		TIAA Lux 5, S.à r.l., Luxembourg	67842
		Vauban International S.A., Luxembourg	67826
		Zipriani Holding, S.à r.l., Luxembourg	67872

67826

SPESSART INTERNATIONAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 52.632.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur et nomme en remplacement LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01673. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(042841/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

VAUBAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.210.

DISSOLUTION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 10 avril 2006, volume 28CS, folio 24, case 12 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 avril 2006, acte n° 179, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société VAUBAN INTERNATIONAL S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Delvaux

Notaire

(042763/208/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BCILUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.177.

DISSOLUTION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 6 avril 2006 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 mars 2006, acte n° 156, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société BCILUX CONSEIL S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

J. Delvaux

Notaire

(042777/208/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

NEW DRINKTEX, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 116.127.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Bernard Sproten, Notaire de résidence à Saint-Vith.

A comparu:

Madame Genten Isabel, ingénieur industriel, née à Saint-Vith, le quinze août mil neuf cent septante-neuf, célibataire, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Aachener Straße 72.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, à savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze, telle qu'elle a été modifiée par la suite, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

La vente de boissons, spiritueux, bières et vins ainsi que de toutes boissons et aliments quelconques. Vente de machines et d'outils dans le domaine de l'industrie alimentaire. Toutes activités dans le secteur d'analyses de laboratoire, surtout analyses dans le secteur de denrées alimentaires, chimiques, biochimiques et microbiologiques.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La dénomination particulière de la société est NEW DRINKTEX.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée à partir de ce jour. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé unique.

Art. 5. Le siège social est à L-9991 Weiswampach, route de Stavelot, 104. Il pourra être transféré en toute autre localité du Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de treize mille (13.000,00) euros et se compose des apports en numéraires de la part de l'associé unique.

Art. 7. Le capital social est divisé en cent trente parts sociales de cent euros chacune.

Le capital de treize mille (13.000,00) euros a été entièrement souscrit et libéré par Madame Isabel Genten.

La somme de treize mille euros a été versée avant la constitution de la société sur un compte spécial au nom de la société en constitution auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG.

Un document de ladite banque en date du dix-neuf avril de cette année attestant le dépôt de cette somme, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps que celui-ci.

Art. 8. L'associé déclare expressément que toutes les parts sont intégralement libérées, comme il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 9. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Art. 10. Les cessions de parts sociales, pour être valables, ne peuvent avoir lieu que par acte, signifié à la société ou accepté par elle dans un acte notarié.

Art. 11. Entre les associés les parts peuvent être cédées librement.

Art. 12. Aucune cession de parts sociales à un tiers ne peut être effectuée que du consentement du ou des autres associés.

Art. 13. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 14. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne nommée d'accord entre eux, ou à défaut, par le Président du tribunal de commerce du lieu du siège social à la requête de la partie la plus diligente.

Art. 15. Les héritiers, ayants cause ou créanciers d'un associé, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou autres incapables, ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit réquerir l'apposition de scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la liquidation, ni s'immiscer en quelque manière que ce soit dans les actes de son administration. Dans l'exercice de leurs droits, ils doivent se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 16. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants composant le cas échéant un conseil de gérance.

La durée et l'ampleur des devoirs de la gérance sont déterminées par l'assemblée générale.

Le gérant ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus sans limitation, ni restriction pour agir en toute circonstance au nom de la société et pour faire tous actes et opérations se rattachant à son objet.

Art. 17. Le gérant a les pouvoirs les plus larges d'agir au nom de la société. Il pourra engager la société par sa signature sans limites.

Art. 18. Les décisions des associés résultent d'un vote formulé par écrit.

Toutes les décisions collectives devront être prises à la majorité prescrite par l'article 194 de la loi du dix août mil neuf cent quinze, complétée par celle du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois pour décisions ordinaires, et par l'article 194 pour les décisions extraordinaires, c'est-à-dire celles ayant trait à des modifications statutaires.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre deux mille six.

Art. 20. Chaque année lors de la clôture de l'exercice social il est dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Tout associé peut prendre communication de ces pièces par lui-même ou par un fondé de pouvoir au siège social dans les quinze jours qui précèdent l'approbation des comptes de l'exercice.

Art. 21. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, impôts, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal prévu par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve ait atteint un dixième du capital social. Il reprend cours quand ledit fonds de réserve se réduit à moins du dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice net est réparti aux associés proportionnellement au nombre des parts qu'ils possèdent.

Toutefois sur ce surplus les associés pourront décider à la majorité fixée par l'article cent nonante-quatre de la loi du dix août mil neuf cent quinze, qu'il sera prélevé certaines sommes, soit pour être reportées à nouveau à l'exercice suivant, soit pour être reportées à un fonds de réserve extraordinaire ou à un compte d'amortissement des parts sociales.

Art. 22. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en fonction qui agiront le cas échéant conjointement.

Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et régler le passif de la société.

Frais

Les frais incombant à la société du chef de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, délibérant en lieu et place de l'assemblée générale, a décidé qu'il sera le seul gérant de la société pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Saint-Vith, date que dessus.

Etant donné que l'associé unique nous déclare qu'il a pris connaissance du projet du présent acte le douze avril deux mille six le Notaire instrumentant Sproten en a donné une lecture partielle et après avoir commenté son contenu, l'associé unique a signé avec nous, notaire.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 2 mai 2006, réf. DSO-BQ00002. – Reçu 511 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Certificat de blocage

La BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG, Agence Weiswampach/Wemperhardt, certifie par la présente avoir inscrit en date de ce jour sur le compte bloqué numéro IBAN LU81 0019 2255 3628 3000 ouvert au nom de la société en formation NEW DRINKTEX, S.à r.l., la somme de 13.000,- EUR en vue de la constitution de ladite société.

Le déblocage de ces fonds ne pourra être obtenu que contre remise d'une attestation délivrée par le notaire, certifiant que la constitution de la société a été constatée dans les formes prescrites par la loi luxembourgeoise.

P. Kreins / R. Leyder

Employé / Chef d'Agence

Pour expédition conforme

B. Sproten

Notaire

Enregistré à Diekirch, le 2 mai 2006, réf. DSO-BQ00002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(041962//118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mai 2006.

67829

SIBEKALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 103.453.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 novembre 2004

Avec effet au 24 novembre 2004,

- Monsieur Michel Alloo, directeur financier, né le 18 mars 1947 à Uccle, Belgique, domicilié 20, avenue de la Faisanderie, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique,
a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Michel Alloo, Administrateur, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jacques Dandoy, Administrateur;
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur;
- Monsieur Jean Fell, Administrateur.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour SIBEKALUX

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042768/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.611.

DISSOLUTION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 12 avril 2006, volume 153S, folio 9, case 9 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 avril 2006, acte n° 184, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Delvaux

Notaire

(042769/208/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CHOCOFINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.657.

La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES fait savoir que:

- Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos, ainsi que Mademoiselle Carole Cahen ont déposé leur mandat d'administrateur avec effet immédiat;
- La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., a déposé son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat;
- Le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043373//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

IMAGINE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.506.

Extrait des décisions de l'associée unique datée du 18 avril 2006

- 1) Le nombre des gérants a été augmenté de un à trois.
- 2) Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée illimitée.
- 3) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour avis sincère et conforme

IMAGINE INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042786/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

MFR BARBERINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 95.727.

Extrait des décisions des associées du 21 avril 2006

- 1) A la suite de la création des catégories de gérant A, B et C, Messieurs Jacopo Mazzei et Colin Douglas Longhurst ont démissionné de leurs fonctions de gérant.
- 2) Le nombre de gérants a été augmenté de 2 à 4.
- 3) Monsieur Jacopo Mazzei, gérant de société, né le 30 juin 1954 à Florence, Italie, demeurant en Italie, Florence, Piazza Strozzi 1, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.
- 4) Monsieur Colin Douglas Longhurst, gérant de société, né le 23 février 1949 à Chatham, Royaume-Uni, demeurant aux Pays-Bas, 2061 GJ Bloemendaal, Lepenlaan 47, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.
- 5) Monsieur Simon Andrew Meggison Corner, gérant de société, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton, Royaume-Uni, demeurant au Royaume-Uni, B 693 DZ West Midlands, Dudley Road, East Oldbury, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.
- 6) Monsieur Stefano Stroppiana, gérant de société, né le 22 janvier 1959 en Italie, Florence, demeurant en Italie, 20121 Milan, 1, Corso Matteotti, a été nommé gérant C pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de n'importe quelle des trois catégories de gérant et le conseil gérance ne peut délibérer valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MFR BARBERINO, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042789/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

ALPHATRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R. C. Luxembourg B 60.257.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(043409/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

O RAPAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 4, rue de Tétange.

R. C. Luxembourg B 87.840.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043473/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

O RAPAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 4, rue de Tétange.

R. C. Luxembourg B 87.840.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043475/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

O RAPAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 4, rue de Tétange.

R. C. Luxembourg B 87.840.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043477/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

O RAPAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 4, rue de Tétange.

R. C. Luxembourg B 87.840.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043478/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.659.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 5 mai 2006 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Copie certifiée conforme

ENNA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043330/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

RIBP INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.752.

En date du 13 avril 2006, DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l., ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (associé et détenteur de 167 parts sociales dans la société RIBP INVESTMENT, S.à r.l.) et DH REAL ESTATE LUXEMBOURG IV, S.à r.l., ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (associé et détenteur de 333 parts sociales dans la société RIBP INVESTMENT, S.à r.l.) ont décidé de céder la totalité de leurs parts sociales à cinq nouveaux associés.

En conséquence, les parts sociales de la société RIBP INVESTMENT, S.à r.l. sont détenues par les associés suivants:

- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, Londres SW1Y 5JG, Royaume-Uni (pour 334 parts sociales);
- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, Londres SW1Y 5JG, Royaume-Uni (pour 55 parts sociales);
- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, Londres SW1Y 5JG, Royaume-Uni (pour 40 parts sociales);
- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, Londres SW1Y 5JG, Royaume-Uni (pour 59 parts sociales);
- OFFICERS NOMINEES LIMITED, avec siège social au 45, Pall Mall, Londres SW1Y 5JG, Royaume-Uni (pour 12 parts sociales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043132/581/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.050.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des Résolutions de l'actionnaire unique du 2 mai 2006 que:

- M. Roberto Quarta démissionne de son poste de gérant-B au 5 mai 2006;
- M. Giuseppe Silvestri, domicilié à Corso dei Mille, 101, Martina Franca, Tarante 74015, Italie, est élu au poste de gérant-B avec effet au 5 mai 2006.

Luxembourg le 5 mai 2006.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043334/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.812 .

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043502/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.812 .

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043501/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

T EN P BEHEER B.V., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.661.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043498/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

T EN P BEHEER B.V., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.661.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043521/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

T EN P BEHEER B.V., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.661.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043518/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 116.501.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Douglas Forbes Irvine having its registered office at Duna D'Areia, Lote 113 Apartado 2184, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal, and

John Alastair Irvine having its registered office at 140 Rua Alva, Parque Atlantico, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal.

The founders are here represented by Mrs Rachel Uhl with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of July 31, 1929 on Holding Companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 1, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and

licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company shall be managed by one or several A manager(s) (the A Managers) and one or several B manager(s) (the B Managers, and together with the A Managers, the Managers) appointed by a resolution of the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The Managers may be appointed or removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the Board.

The Company shall be bound by the joint signature of any A Manager and any B Manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

The Board may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more Managers or one or more ad hoc agents, whether shareholders or not.

The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board can validly deliberate and act only if at least one A Manager and one B Manager are present or represented.

In this case, the resolutions of the Board shall be adopted if approved by (i) the majority of the Managers present or represented, and (ii) the majority of the A Managers present or represented, and (iii) the majority of the B Managers present or represented.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable

for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on March 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been subscribed by John Alastair Irvine for 250 shares and Douglas Forbes Irvine for 250 shares and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as A managers for an undetermined duration:

a) Mr Douglas Forbes Irvine having its registered office at Duna D'Areia, Lote 113 Apartado 2184, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal.

b) Mr John Alastair Irvine having its registered office at 140 Rua Alva, Parque Atlantico, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal.

2) The following person is appointed as B manager for an undetermined duration.

a) Mr Bruno Bagnouls with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any A Manager and any B Manager or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Douglas Forbes Irvine ayant son domicile à Duna D'Areia, Lote 113 Apartado 2184, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal, et

John Alastair Irvine having ayant son domicile à 140 Rua Alva, Parque Atlantico, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal.

Fondateur ici représenté par Mme Rachel Uhl ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera BLUETOUCH INVESTMENTS (LUXEMBOURG) NUMBER 1, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants A (les Gérants A) et un ou plusieurs gérants B (les Gérants B, et ensemble avec les gérants A, les Gérants) nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui établissent les termes de leurs mandats. Le(s) Gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être nommés ou révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil.

La société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le le Conseil.

Le Conseil, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs Gérants ou à un ou plusieurs agents ad hoc, associés ou non.

Le Conseil, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil peut valablement délibérer et agir seulement si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du Conseil sont adoptées si elles sont approuvées par (i) la majorité des Gérants présents ou représentés, et (ii) la majorité des Gérants A présents ou représentés et (iii) la majorité des Gérants B présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier avril et se termine le 31 mars.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2007.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par John Alastair Irvine pour 250 actions et par Douglas Forbes Irvine pour 250 parts, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

67839

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) sont nommés gérants A pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Douglas Forbes Irvine, ayant son domicile à Duna D'Areia, Lote 113 Apartado 2184, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal.

b) Monsieur John Alastair Irvine, ayant son domicile au 140 Rua Alva, Parque Atlantico, Quinta do Lago, Almancil 8135-024, Portugal.

2) est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Bruno Bagnouls ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature à été délégué par le Conseil.

3) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 40, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

J. Elvinger.

(047735/211/363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

TIAA LUX 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 115.160.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of TIAA LUX 5, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number pending (in process of registration), incorporated by deed enacted on January 18, 2006, in process of publication in Mémorial.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list.

That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 5,642,200 (five million six hundred forty-two thousand two hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,654,700 (five million six hundred fifty-four thousand seven hundred Euro) by the issue of 225,688 (two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-eight) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of ND PROPERTIES, INC.

3.- Acceptation by the managers of TIAA LUX 5, S.à r.l.

4.- Amendment of article eight of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 5,642,200 (five million six hundred forty-two thousand two hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred

Euro) to EUR 5,654,700 (five million six hundred fifty-four thousand seven hundred Euro) by the issue of 225,688 (two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-eight) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of ND PROPERTIES, INC., amounting to EUR 5,642,200 (five million six hundred forty-two thousand two hundred Euro).

Second resolution

It is decided to accept the subscription of all the new shares by ND PROPERTIES, INC., having its registered office at 730 Third Avenue, New York, NY 10017, USA.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes ND PROPERTIES, INC., prenamed subscriber, here represented by Miss Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

which declared to subscribe to the 225,688 (two hundred twenty-five thousand six hundred eighty-eight) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company TIAA LUX 5, S.à r.l., and in favour of ND PROPERTIES, INC., amounting to EUR 5,642,200 (five million six hundred forty-two thousand two hundred Euro).

The evidence of existence and the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of debt signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of TIAA LUX 5, S.à r.l., here represented by Miss Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, he expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

ND PROPERTIES, INC., 730 Third Avenue, New York, NY 10017, USA: two hundred twenty-six thousand one hundred eighty-eight parts (226,188).

Total: two hundred twenty-six thousand one hundred eighty-eight parts (226,188).

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend the Article 8 of the Articles of Association to read as follows:

«The Company's capital is set at EUR 5,654,700 (five million six hundred fifty-four thousand seven hundred Euro) represented by 226,188 (two hundred twenty-six thousand one hundred eighty-eight) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.».

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty-two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le treize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TIAA LUX 5, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro (en cours d'enregistrement), constituée suivant acte reçu le 18 janvier 2006, en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.642.200 (cinq million six cent quarante-deux mille deux cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) à EUR 5.654.700 (cinq million six cent cinquante-quatre mille sept cent euros) par l'émission de 225.688 (deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de ND PROPERTIES, INC.

3.- Acceptation par les gérants de TIAA LUX 5, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 5.642.200 (cinq million six cent quarante-deux mille deux cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) à EUR 5.654.700 (cinq million six cent cinquante-quatre mille sept cent euros) par l'émission de 225.688 (deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de ND PROPERTIES, INC., s'élevant à EUR 5.642.200 (cinq million six cent quarante-deux mille deux cent euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de la totalité des actions nouvelles par:
ND PROPERTIES, INC., ayant son siège social au 730 Third Avenue, New York, NY 10017, USA.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue ND PROPERTIES, INC., souscripteur prédésigné, représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire aux 225.688 (deux cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-huit) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à son profit et à charge de la société TIAA LUX 5, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance.

La justification de l'existence et le montant de la dite créance et de la renonciation - a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus les gérants de la société TIAA LUX 5, S.à r.l. ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:
ND PROPERTIES, INC., 730 Third Avenue, New York, NY 10017, USA: deux cent vingt-six mille cent quatre-vingt-huit parts sociales (226.188).

Total: deux cent vingt-six mille cent quatre-vingt-huit parts sociales (226.188).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 5.654.700 (cinq million six cent cinquante-quatre mille sept cent euros) divisé en 226.188 (deux cent vingt-six mille cent quatre-vingt-huit) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, vol. 27CS, fol. 62, case 1. – Reçu 56.422 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

(046820/211/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

TIAA LUX 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 115.160.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41538 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

J. Elvinger.

(046823/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

5 RUE DU BOCCADOR «PARIS 75008», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.941.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043504/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

5 RUE DU BOCCADOR «PARIS 75008», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.941.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043505/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

MLAM 2, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 116.469.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of May.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a private limited company incorporated and organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 96.380, duly represented by Mrs Olivia Tournier, Lawyer, whose business address is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on May 8, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MLAM 2 (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital**

5.1 The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 There shall be two (2) classes of managers, namely A managers and B managers.

7.3 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any A manager of the Company (ii) the joint signature of any A manager together with a B manager or (iii) the single or joint signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a proxy given by written, by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is

allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, here represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares (the Shares), each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25).

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.

Resolutions of the sole partner

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the sole partner of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- (i) the number of managers of the Company is set at three (3);
- (ii) the following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms Brenda Monaghan, banker, born in Baile Atha Cliath/Dublin (Ireland), on August 1st, 1966, with professional address at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ (United Kingdom), as A manager;
 - Mr Steven Glassman, banker, born in New Jersey (United States of America), on August 17, 1964, with professional address at Merrill Lynch Global Principal Investments, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080 (United States of America), as A manager; and
 - Mrs Ute Bräuer, Avocat, born in Oberhausen (Germany), on December 1st, 1956, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, as B manager;
- (iii) the registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380, dûment représentée par Maître Olivia Tournier, Avocat, dont l'adresse professionnelle est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 8 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MLAM 2 (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque conseil de gérance estime que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé, qui en fait la demande.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de son/leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Il y aura deux (2) classes de gérants, soit les gérants A et les gérants B.

7.3 Les gérants sont révocables à tout moment, sans motif (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par (i) la simple signature de tout gérant A de la Société, (ii) la signature conjointe de tout gérant A, ensemble avec un gérant B ou (iii) la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du/des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales (les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800 EUR.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme étant dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

(i) le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3);

(ii) sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Mademoiselle Brenda Monaghan, banquier, née à Baile Atha Cliath/Dublin (Irlande), le 1^{er} août 1966, dont l'adresse professionnelle est au 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ (Royaume-Uni), en tant que gérant A;

- Monsieur Steven Glassman, banquier, né à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 17 août 1964, dont l'adresse professionnelle est à Merrill Lynch Global Principal Investments, 4 World Financial Center, 9th Floor, New York, NY 10080 (Etats-Unis d'Amérique), en tant que gérant A; et

- Madame Ute Bräuer, Avocat, née à Oberhausen (Allemagne), le 1^{er} décembre 1956, dont l'adresse professionnelle est au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en tant que gérant B;

(iii) le siège social de la société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 55, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

P. Frieders.

(047031/212/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

7 RUE DU BOCCADOR «PARIS 75008», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.042.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(043507/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

7 RUE DU BOCCADOR «PARIS 75008», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.042.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043508/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FONDOR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 7.932.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043522/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LUNA BAY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 108.030.

Extrait du contrat de cession de parts sociales conclu le 10 mars 2006

Suite au contrat de cession de parts sociales intervenu le 10 mars 2006 entre l'associé unique SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A. et l'acquéreur SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, l'associé unique de la société LUNA BAY INVESTMENTS, S.à r.l. est:

SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, détenant 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD

Manager

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043565/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

43 RUE DESCAMPS «PARIS 75016», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.573.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ03034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043511/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

43 RUE DESCAMPS «PARIS 75016», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.573.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ03037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043510/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 41.214.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A., Société Anonyme

Administrateur

Signatures

(043526/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.110.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03561, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour SILK FLOWER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(043530/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BNP PARIBAS FUND SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R. C. Luxembourg B 10.775.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Signatures.

(043541/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PEARSON LUXEMBOURG N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.137.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03199, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour PEARSON LUXEMBOURG N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

C. Speecke

Gérant

(043535/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

HELIER INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.457.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour HELIER INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

Administrateur

Signatures

(043537/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

COMAKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.094.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour COMAKO, S.à r.l.

Signature

(043549//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

THE EUROPEAN ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 18,500.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 116.487.

In the year two thousand six, on the ninth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

THE LUXEMBOURG ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.160,

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on 8 May 2006.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of THE EUROPEAN ACQUISITION COMPANY, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office

3.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of managers.

3.4 The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Share capital

Art. 4. Capital

4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euro), represented by 740 (seven hundred forty) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

4.2 The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers

9.1 Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

9.3 The meetings of the board of managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings of the board of managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.8 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented and with at least the presence of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

9.10 Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

9.11 In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories

10.1 In dealing with third parties, the managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

10.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the board of managers.

10.3 The Company shall be bound by the joint signature of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

10.4 The board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.5 The board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary

12.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).

12.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the board of managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

12.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of the shareholder(s)

Art. 13. General meetings of the shareholder(s)

13.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

13.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

13.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital of the Company, subject to the relevant provisions of the Law.

13.4 Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year

The Company's financial year begins on 1 October each year and ends on 30 September of the following year.

Art. 15. Financial statements

Each year the books are closed and the board of managers prepares a balance sheet and a profit and loss account.

Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 17. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends

17.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

17.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution**

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation

Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit**Art. 20. Statutory auditor - External auditor**

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX. Governing law**Art. 21. Reference to Legal Provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 740 (seven hundred forty) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euro), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate issued on 9 May 2006 by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 30 September 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,600 (one thousand six hundred Euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following four persons, with the following signatory powers, for an unlimited duration:

- Mrs Sharifa Al-Busaidy, research analyst, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 3 February 1979 in Mutrah, Sultanate of Oman, as A Manager of the Company;

- Mrs Jamila Al-Jabri, manager accounts, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 30 November 1961 in Tanzania, as A Manager of the Company;

- Mr Warith Al-Kharusi, Director General, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 31 July 1952 in Zan-zibar, as A Manager of the Company.

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., with registered office at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 40.312, as B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mersch, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

THE LUXEMBOURG ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.160,

ci-après représentée par Monsieur Bertrand Gérardin, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 mai 2006.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er}. Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom et durée

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination THE EUROPEAN ACQUISITION COMPANY, S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social

Art. 4. Capital

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 18.500 (dix-huit mille cinq cents euros) représenté par 740 (sept cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les co-propriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales

6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

9.4 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents.

9.10 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.11 En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

10.1 Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

10.3 La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B.

10.4 Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

10.5 Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi.

Titre IV. Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire

12.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

12.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

12.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés

13.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

13.4 Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres sont clos et le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires

17.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

17.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution

La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 740 (sept cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 18.500 (dix-huit mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage en date du 9 mai 2006 par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 30 septembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.600 (mille six cents euros).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé désigne comme gérants de la Société les trois personnes suivantes, avec les pouvoirs de signature suivants, pour une durée indéterminée:

- Madame Sharifa Al-Busaidy, analyste de recherche, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, au Sultanat d'Oman, née le 3 février 1979 à Mutrah, au Sultanat d'Oman, en tant que gérant A de la Société;

- Madame Jamila Al-Jabri, responsable de département comptable, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, au Sultanat d'Oman, née le 30 novembre 1961 en Tanzanie, en tant que gérant A de la Société;

- Monsieur Warith Al-Kharusi, directeur général, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, au Sultanat d'Oman, né le 31 juillet 1952 à Zanzibar, en tant que gérant A de la Société;

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.312, en tant que gérant B de la Société.

2. Le siège social est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 mai 2006, vol. 436, fol. 73, case 11. – Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 2006.

H. Hellinckx.

(047256/242/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

T.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 116.398.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) BSI TRUST CORPORATION (C.I.) LIMITED, agissant en qualité de trustee de FUSONS TRUST, avec siège social à Generali House, Hirzel Street, St. Peter Port, Guernsey (Channel Island),

ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) BIND GT LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes représentées comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de T.F.E. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre

manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois d'août à 9 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. BSI TRUST CORPORATION (C.I.) LIMITED, agissant en qualité de trustee de FUSONS TRUST, précitée	309 actions
2. BIND GT. LIMITED, précitée.	1 action
Total	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, né le 8 juin 1972 à Villerupt (F), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

b) Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompeï (I), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

c) Monsieur Eric Giacometti, employé privé, né le 4 août 1964 à Algrange (F), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

3. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, prénommé.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ALTER AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg B 110.675.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront d'une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, vol. 153S, fol. 28, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mai 2006.

P. Bettingen.

(046078/202/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

ELECTRICITE DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 102.381.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour ELECTRICITE DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(043551/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

AZ FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 73.617.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Signatures.

(043555/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

GEFIP EUROLAND QUANTITATIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.100.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signatures.

(043560/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

RINASCIMENTO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 66.572.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Signatures.

(043563/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

GREENHOUSE BERLIN I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 116.499.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Lars Mohn, Executive Director, born on August 22, 1974 in Düsseldorf, Germany, and residing at 141A, Flat 4 Kensington High Street, London W8 6SU, United Kingdom;

Mr George Tyler, Real Estate Private Equity Investment professional, born on October 3, 1965 in Baltimore, United States of America and residing at 88, Kensington Park Rd., London W11 2PL, United Kingdom;

Mr Henri de Bokay, Real Estate Private Equity Investment professional, born on July 3, 1966 in Neuilly-sur-Seine, France and residing at 16 St Peters Square, London W6 9AJ, United Kingdom;

Mr Norman Wemhöner, Managing director, born on July 10, 1957 in Berlin, Germany and residing at Deidesheimer Straße 3, 14197 Berlin, Germany,

here represented by Ms Stephanie Colson, employe, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of four proxies given on April 24 and April 25, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations. It may specially hold participations in German companies active in real estate whose purpose is to acquire properties located in Berlin, Germany.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GREENHOUSE BERLIN I, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg, municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-three thousand five hundred Euro (EUR 23,500.-) represented by nine hundred forty (940) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law and the following provisions.

The transfer of shares is subject to a preemption right as described below.

The shareholder who intends to transfer all or part of his shares must notify his intention and indicate the number of shares, the identity of the transferee and the agreed price to the board of managers. The board of managers must notify this information within eight (8) days by registered mail to all shareholders other than the transferring shareholder.

The shareholders who wish to exercise their preemption right must notify their offer (the «Offer») within thirty (30) days by registered mail to the board of managers and the transferring shareholder. The notification will indicate the number of shares, the proposed price, the duration of the validity of the Offer. The shares shall be paid in cash and in Euro.

The transferring shareholder, upon receiving the Offer, should notify his acceptance or rejection of the Offer within eight (8) days by registered mail. In the case that he rejects the Offer, he may not sell his shares for an equal or a lower price than the proposed price for a period of twelve (12) months as per the reception of the Offer.

If several shareholders intend to exercise their preemption right on the proposed sale, the shares are attributed proportionally to the total number of shares they hold.

If none of the shareholders intends to exercise his preemption right at the conditions fixed herein, the Company may repurchase the shares at the same conditions.

If the Company does not intend to repurchase the shares at the conditions fixed herein, the transferring shareholder is free to sell his shares to the person indicated in his initial proposal at the conditions fixed therein.

The transfer shall be null and void if the foregoing paragraphs are not respected.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of managers of category B and managers of category A. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

Art. 14. The board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including always at least one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers evidencing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company in good faith and according to the Articles and the Law.

Art. 16. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the founding shareholders declared to subscribe to the nine hundred forty (940) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twenty-three thousand five hundred Euro (EUR 23,500.-) as follows:

Shareholders	Number of shares	Nominal value
Mr Lars Mohn, prenamed	169	4,225.- EUR
Mr George Tyler, prenamed	230	5,750.- EUR
Mr Henri de Bokay, prenamed	522	13,050.- EUR
Mr Norman Wemhoner, prenamed	19	475.- EUR
Total	940	23,500.- EUR

The total amount of twenty-three thousand five hundred Euro (EUR 23,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

1) The shareholders resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

Mr George Tyler, Real Estate Private Equity Investment professional, born on October 3, 1965 in Baltimore, United States of America and residing at 88, Kensington Park Rd., London W11 2PL, United Kingdom.

Category B manager:

Mr Marcel Stephany, chartered accountant, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Lars Mohn, directeur exécutif, né le 22 août 1974 à Düsseldorf, Allemagne et résidant au 141A, Flat 4 Kensington High Street, Londres W8 6SU, Royaume-Uni;

Monsieur George Tyler, professionnel en investissement en capital risque et en immobilier, né le 3 octobre 1965 à Baltimore, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 88, Kensington Park. Rd., London W11 2PL, Royaume-Uni;

Monsieur Henri de Bokay, professionnel en investissement en capital risque et en immobilier, né le 3 juillet 1966 à Neuilly-sur-Seine, France et résidant au 16 St Peters Square, London W6 9AJ, Royaume-Uni;

Monsieur Norman Wemhöner, président directeur général, né le 10 juillet 1957 à Berlin, Allemagne et résidant au Deidesheimer Straße 3, 14197 Berlin, Allemagne,

ici représentés par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de quatre procurations données les 24 et 25 avril 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations. Elle pourra en particulier détenir des participations dans des sociétés allemandes actives en biens immobiliers dont l'objet est d'acquérir des biens situés à Berlin, Allemagne.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GREENHOUSE BERLIN I, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, municipalité de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 23.500,-) représenté par neuf cent quarante (940) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi et les dispositions suivantes.

Le transfert des parts sociales est sujet à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'associé détenant des parts sociales qui désire céder tout ou partie de ses parts sociales doit notifier son intention au conseil de gérance de la Société en précisant le nombre de parts sociales, l'identité du cessionnaire et le prix convenu. Le conseil de gérance doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les associés autres que l'associé cédant.

Les associés qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre (l'«Offre») dans les trente (30) jours par lettre recommandée au conseil de gérance et à l'associé cédant. La notification indiquera le nombre de parts sociales, le prix proposé, la durée de la validité de l'Offre. Les parts sociales devront être payées en liquide et en euros.

L'associé cédant, lorsqu'il reçoit l'Offre, doit notifier son acceptation ou son refus de l'Offre dans les huit (8) jours par lettre recommandée. Dans le cas où il refuse l'Offre, il ne peut vendre ses parts sociales pour un prix inférieur ou égal au prix proposé pour une période de douze (12) mois à partir de la réception de l'Offre.

Si plusieurs associés souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les parts sociales leur sont attribuées proportionnellement au nombre total de parts qu'ils détiennent.

Si aucun associé ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, la Société peut racheter les parts sociales aux mêmes conditions.

Si la Société ne souhaite pas racheter les parts sociales à ces conditions, l'associé cédant est libre de céder les parts sociales à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes précédents entraîne la nullité de la cession.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants de catégorie B et de gérants de catégorie A. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 14. Le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, incluant toujours un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société de bonne foi et selon les Statuts et la Loi.

Art. 16. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collec-

tives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les associés initiaux, déclarent souscrire aux neuf cent quarante (940) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 23.500,-) comme suit:

Associés	Nombre de parts	Valeur nominale
M. Lars Mohn, prénommé	169	4.225,- EUR
M. George Tyler, prénommé	230	5.750,- EUR
M. Henri de Bokay, prénommé	522	13.050,- EUR
M. Norman Wemhoner, prénommé	19	475,- EUR
Total	940	23.500,- EUR

Un montant total de vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 23.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision des associés

1) Les associés décident de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

Monsieur George Tyler, professionnel en investissement en capital risque et en immobilier, né le 3 octobre 1965 à Baltimore, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 88, Kensington Park Rd., London W11 2PL, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg résidant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) Les associés décident de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, vol. 153S, fol. 38, case 1. – Reçu 235 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(047728/211/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

EUROFUND '91, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.019.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Signatures.

(043567/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SUNNY BEACH RESORT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 108.029.

Extrait du contrat de cession de parts sociales conclu le 10 mars 2006

Suite au contrat de cession de parts sociales intervenu le 10 mars 2006 entre l'associé unique SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A. et l'acquéreur SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, l'associé unique de la société SUNNY BEACH RESORT INVESTMENTS, S.à r.l. est:

SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, détenant 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD

Manager

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03713. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043571/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

IMMOBILIENGESELLSCHAFT CURIA KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 24.727.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043578/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

HOLLYWELL INVESTMENTS LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 116.508.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SUDETEN INVESTMENTS LIMITED, with its registered seat in Sea Meadow House, Blackburne Highway, (PO Box 116), Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Mr Thierry Triboulot, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing persons, through its mandatory, have incorporated a «private limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

Art. 1. There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HOLLYWELL INVESTMENTS LIMITED, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

SUDETEN INVESTMENTS LIMITED	500 shares
Total	500 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) That the following are appointed manager of the company for an undefined period:

a) Mr Philippe Vanderhoven, private employee, born on 2 July 1971 in Rocourt (Belgique), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

b) Mr Thierry Triboulot, private employee, born on 2 April 1973 in Villers-Semeuse (France), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

c) Mr Christophe Davezac, director of companies, born on 14th February 1964 in Cahors (France), residing professionally at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

d) Mrs Geraldine Schmit, director of companies, born on 12th November 1969 in Messancy (Belgium), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

who will have the necessary power to validly bind the company by their individual signature.

2) The Company shall have its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SUDETEN INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, (PO Box 116), Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ci-après représentée par Mademoiselle Stacchini et/ou Monsieur Thierry Triboulot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HOLLYWELL INVESTMENTS LIMITED, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est les cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gestion dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

SUDETEN INVESTMENTS LIMITED	500 parts
Total	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, par sa mandataire, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) M. Philippe Vanderhoven, employé privé, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

b) M. Thierry Triboulot, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

c) Monsieur Christophe Davezac, administrateur, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

d) Madame Geraldine Schmit, administrateur, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Triboulot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 32, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

J. Elvinger.

(047801/211/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

67872

IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 67.082.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043582/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.432.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Signature.

(043583//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ZIPRIANI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 114.486.

Extrait du «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales conclue le 2 mai 2006

Il ressort du contrat intitulé «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales de la société ZIPRIANI HOLDING, S.à r.l. que les parts sociales détenues par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ont été transférées à M. Robert Whitton.

De sorte que l'associé unique de la société, M. Robert Whitton, est détenteur de 100 actions.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043588/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

saint-paul participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.025.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Signature.

(043592//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.
